



Séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 26 octobre 2022, sous la présidence de son honneur le préfet suppléant et maire de la ville de L'Île-Perrot, monsieur Pierre Séguin, à laquelle sont présents les membres suivants : la mairesse de la ville de Coteau-du-Lac, Andrée Brosseau, la mairesse de la ville d'Hudson, Chloe Hutchison, le maire suppléant de la municipalité des Cèdres, Loïc Dewavrin, le maire de la municipalité des Coteaux, Sylvain Brazeau, le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le maire de la ville de Pincourt, Claude Comeau, le maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades, Peter Zytynsky, le maire de la municipalité de Pointe-Fortune, François Bélanger, le représentant de la municipalité de Rivière-Beaudette, Ghyslain Maheu, la mairesse de la ville de Rigaud, Marie-Claude Frigault, le maire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, Shawn Campbell, la mairesse de la municipalité de Saint-Clet, Mylène Labre, le maire de la municipalité de Sainte-Marthe, François Pleau, la mairesse de la ville de Saint-Lazare, Geneviève Lachance, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Télesphore, David McKay, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, la mairesse de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, Julie Lemieux, le maire suppléant de la ville de Vaudreuil-Dorion, François Séguin et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Mario Tremblay.

Sont également présents, messieurs Simon Bellemare, directeur général adjoint, Jean Bourassa, directeur de l'aménagement et de la gestion territoriale régionale, Réjean Guay, responsable de la sécurité incendie et civile et madame Julie Cassab, directrice du greffe et des communications de la MRC.

Est absent, le préfet, Patrick Bousez.

1. BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET SUPPLÉANT, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

22-10-26-01 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Julie Lemieux**
APPUYÉ PAR : monsieur **Mario Tremblay** et résolu

d'ouvrir la séance à 19 h 57.

Proposition adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

22-10-26-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1 SUIVI DES RÉSOLUTIONS DU CONSEIL

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, fait le suivi des résolutions adoptées au conseil.

SUJETS TRAITÉS	POSITIONNEMENT	RÉSOLUTION	SUIVI
Relance auprès du ministre des Transports suite au refus du MTQ par les correspondances des 19 juillet et 29 août 2022 d'assumer les frais des travaux de retrait des arbres et débris de la rivière Delisle au pont à arches de la route 338 à Coteau-du-Lac : positionnement		22-08-31-17	Rencontre tenue le 5 octobre 2022 avec M. Dubé du MTQ. La MRC doit remplir un formulaire de réclamation officiel pour les travaux déjà réalisés au printemps 2022.



SUJETS TRAITÉS	POSITIONNEMENT	RÉSOLUTION	SUIVI
			<p>Pour les années à venir, le MTQ propose à la MRC une entente de collaboration dont le volet financier sera à négocier et afin que la MRC réalise les travaux au meilleur moment pour réduire les risques d'inondation de la rivière Delisle.</p> <p>Résolution à adopter au conseil d'octobre pour autoriser les négociations et pour la signature de l'entente avec le MTQ.</p>
<p>Demande d'adhésion de la Ville de L'Île-Cadieux au schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges</p>	<p>Demande au MSP</p>	<p>22-04-27-30</p>	<p>La demande a été transmise au MSP le 17 juin avec une version modifiée du schéma dans laquelle est insérée la résolution 22-06-05 de L'Île-Cadieux, adoptée à leur séance du conseil du 14 juin 2022 et mettant en lumière les articles 16 et 47 de la Loi en sécurité incendie. En attente d'une réponse.</p> <p>Statu quo</p>
<p>Demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation d'assurer l'intégrité des obligations de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques relative au plan régional des milieux humides et hydriques par rapport à l'application du RCI no 2022-96 de la CMM</p>	<p>Demande au MAMH</p>	<p>22-04-27-33</p>	<p>Résolution transmise à la ministre. En attente de réponse.</p> <p>Statu quo</p>
<p>Demande de modification au schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en regard à la force de frappe pour les feux de bâtiments correspondant à un risque faible des municipalités d'Hudson, Les Cèdres, Rigaud, Saint-Lazare et Saint-Zotique aux fins de la consultation publique</p>	<p>Autorisation</p>	<p>22-08-31-12</p>	<p>La demande a été envoyée au MSP le 30 septembre 2022 dans laquelle sont insérés la résolution 22-08-31-12, l'avis public (consultation publique), le résultat de la consultation publique du 27 septembre 2022 et les résolutions municipales d'Hudson, Les Cèdres, Rigaud, Saint-Lazare et Saint-Zotique.</p> <p>Le 13 octobre 2022, à la demande du MSP, une nouvelle version du SCRSI a été soumise à ce dernier pour attestation, incluant les modifications relatives à la demande d'adhésion de ville de L'Île-Cadieux. En attente d'une réponse pour ces deux aspects.</p>



SUJETS TRAITÉS	POSITIONNEMENT	RÉSOLUTION	SUIVI
Projet du plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2024-2031 de la Communauté métropolitaine de Montréal – opposition aux mesures découlant de l'orientation 6	Appui	22-09-28-13	Envoi de la résolution le 11 octobre 2022 aux secteurs régionaux et MRC de la CMM pour appui, et à la direction de la CMM et à la commission de l'environnement de la CMM.
Demande à la Société d'habitation du Québec et au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de débloquer les 350 000 \$ requis pour rénover d'urgence les 17 logements vacants de l'Office régional de Vaudreuil-Soulanges afin de loger 13 familles qui sont à la rue depuis le 1er juillet dernier	Autorisation	22-09-28-25	L'Office régional d'habitation a reçu la confirmation de la réception des sommes.

3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2022 : ADOPTION

22-10-26-03 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Chloe Hutchison**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 28 septembre 2022 tel que présenté.

Proposition adoptée.

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

Aucun sujet traité.

5. RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC

Monsieur Pierre Séguin, préfet suppléant, dépose en liasse l'ensemble des comptes rendus des comités et tables de la MRC.

- 5.1 **COMPTE RENDU DE LA TABLE TERRITORIALE EN TRANSPORTS DU 31 AOÛT 2022**
- 5.2 **COMPTE RENDU DE LA TABLE RÉGIONALE D'AMÉNAGEMENT DU 30 SEPTEMBRE 2022**
- 5.3 **COMPTE RENDU DU COMITÉ DES BÂTIMENTS DU 6 OCTOBRE 2022**
- 5.4 **COMPTE RENDU DE LA TABLE DE L'EAU DU 6 OCTOBRE 2022**
- 5.5 **COMPTE RENDU DE LA TABLE DES COMMUNICATIONS DU 11 OCTOBRE 2022**
- 5.6 **COMPTE RENDU DE LA TABLE TERRITORIALE SUR LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL DURABLE DU 11 OCTOBRE 2022**
- 5.7 **COMPTE RENDU DU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE DU 13 OCTOBRE 2022**
- 5.8 **COMPTE RENDU DU COMITÉ DE LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE DU 17 OCTOBRE 2022**
- 5.9 **COMPTE RENDU DE LA TABLE DES FINANCES DU 18 OCTOBRE 2022**



6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

6.1 **GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

6.1.1 **Liste des Paiements en fonction du Règlement décrétant les Règles de Délégation, de Contrôle et de Suivi Budgétaire**

22-10-26-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Martel**
APPUYÉ PAR : monsieur **Peter Zytynsky** et résolu

d'adopter la liste MRC 22-10-26.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 22-10-26, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

Proposition adoptée.

6.2 **GREFFE ET LÉGISLATION**

6.2.1 **PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : DÉPÔT**

Madame Julie Cassab, directrice du greffe et des communications, procède au dépôt du document.

6.2.2 **RÉSOLUTION D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL MÉMOIRE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES - PROJET DE POLITIQUE MÉTROPOLITAINE D'HABITATION DE LA CMM : DÉPÔT**

Monsieur Pierre Séguin, préfet suppléant, procède au dépôt du document.

6.2.3 **RÉSOLUTION DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL - DEMANDE À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES DE LIMITER LA DISTRIBUTION D'ARTICLES PUBLICITAIRES NON DEMANDÉS : DÉPÔT**

Monsieur Pierre Séguin, préfet suppléant, procède au dépôt du document.

6.2.4 **RÉSOLUTION DE LA VILLE DE BEAUHARNOIS EN APPUI À LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL – DEMANDE À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES DE RESPECTER LA COMPÉTENCE DES MUNICIPALITÉS DE LIMITER LA DISTRIBUTION D'ARTICLES PUBLICITAIRES NON DEMANDÉS : DÉPÔT**

Monsieur Pierre Séguin, préfet suppléant, procède au dépôt du document.

6.2.5 **TAUX D'OCCUPATION DE 206 % À L'HÔPITAL DU SUROÏT : DEMANDE AU CISSMO ET AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE PRENDRE ACTION AFIN DE REMÉDIER À LA SITUATION INTENABLE DANS LES HÔPITAUX DE LA RÉGION ET DE METTRE EN PLACE DE MANIÈRE URGENTE UN PLAN DE MITIGATION AFIN DE DESSERVIR LES VAUDREUIL-SOULANGEOISES ET VAUDREUIL-SOULANGEAIS EN GRAVE MANQUE DE SERVICES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX D'ICI L'OUVERTURE DE L'HÔPITAL DE VAUDREUIL-SOULANGES : POSITIONNEMENT**



CONSIDÉRANT QU'en octobre 2018, après l'élection du gouvernement provincial, la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges adoptait la résolution 18-10-24-20 demandant au gouvernement du Québec et à son mandataire en santé dans la région, le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest (CISSMO), la mise en place de mesures de mitigation rehaussant le niveau de services pour les citoyens de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE depuis les quatre dernières années aucun rehaussement notable du niveau de services n'a été observé à l'Hôpital du Suroît et que le territoire n'a pas plus d'ambulances pour desservir son territoire;

CONSIDÉRANT QUE dans la nuit du 16 au 17 octobre 2022, l'urgence de l'Hôpital du Suroît a même dû être fermée aux patients par manque de main-d'œuvre et qu'on observait une occupation de plus de 206% dans les lits de l'urgence le 17 octobre 2022;

CONSIDÉRANT la stabilisation de la situation pandémique dans l'ensemble de la province grâce à l'immunité collective atteinte à l'aide de la vaccination de masse;

CONSIDÉRANT QUE l'Hôpital de Vaudreuil-Soulanges ne sera pas ouvert avant 2026;

CONSIDÉRANT l'urgence pour le gouvernement d'agir;

POUR CES MOTIFS,

22-10-26-05 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

de demander au gouvernement et au CISSMO de :

- mettre en place un plan de mitigation visant la population de Vaudreuil-Soulanges en attendant la construction de l'Hôpital de Vaudreuil-Soulanges;
- rehausser le niveau de services de l'Hôpital du Suroît par l'embauche rapide du personnel nécessaire pour maintenir l'urgence ouverte en tout temps;
- venir présenter au conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges quels moyens seront mis en place dans les prochains mois pour offrir les services de santé et de services sociaux aux citoyens de Vaudreuil-Soulanges, qui sont en grave manque d'accès aux soins auxquels ils ont droit;

d'envoyer copie de la présente à M. Christian Dubé, ministre de la Santé et à Mme Suzanne Roy, ministre responsable de la Montérégie, aux députées, madame Marie-Claude Nichols de la circonscription de Vaudreuil et madame Maryline Picard de la circonscription de Soulanges.

Proposition adoptée.

6.2.6 OCTROI À LA FIRME « CONSULTANTS EN DÉVELOPPEMENT ET GESTION URBAINE INC. (CDGU) » D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'INSPECTION ET LA RÉALISATION D'UN PLAN D'INTERVENTION SUR LA PISTE CYCLABLE SOULANGES POUR UN MONTANT MAXIMUM DE 55 000 \$ PLUS TAXES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la piste cyclable Soulanges est un équipement régional;

CONSIDÉRANT la demande des mairesses et des maires des municipalités traversées par la piste cyclable (Pointe-des-Cascades, Les Cèdres, Coteau-du-Lac, Les Coteaux, Saint-Zotique, Rivière-Beaudette) de mandater la MRC afin d'obtenir des services professionnels pour inspecter le réseau cyclable;

CONSIDÉRANT le devis pour services professionnels réalisé par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et ayant pour objet une demande de prix pour la réalisation de travaux d'inspection et d'un plan d'intervention sur la piste cyclable de Soulanges;



CONSIDÉRANT la seule soumission reçue par la firme « Consultants en développement et gestion urbaine inc. (CDGU) »;

CONSIDÉRANT QUE les fonds seront pris à même les surplus accumulés non réservés;

CONSIDÉRANT l'engagement du comité piste cyclable Soulanges de verser la somme de 43 000 \$ à la MRC pour la réalisation du présent mandat;

POUR CES MOTIFS,

22-10-26-06 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Ghyslain Maheu**
APPUYÉ PAR : madame **Andrée Brosseau** et résolu

d'octroyer à la firme « Consultants en développement et gestion urbaine inc. (CDGU) » un contrat de services professionnels pour l'inspection et la réalisation d'un plan d'intervention sur la piste cyclable Soulanges pour un montant maximum de 55 000 \$ plus taxes dont les fonds seront pris dans les surplus accumulés non réservés.

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la directrice du greffe et des communications à signer les documents nécessaires.

de réclamer le montant de 43 000 \$ au comité piste cyclable Soulanges conformément à leur engagement.

Proposition adoptée.

6.2.7 AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 188-6 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS DE DÉCLARATION DE COMPÉTENCE NUMÉRO 188, 188-1, 188-2, 188-3, 188-4 ET 188-5 AFIN DE RETIRER LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES DE LA COMPÉTENCE DE COLLECTE ET TRANSPORT DE LA MATIÈRE ORGANIQUE

AVIS de motion est par la présente donné par Julie Lemieux qu'à une séance subséquente du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, il sera proposé l'adoption d'un Règlement intitulé « Règlement numéro 188-6 modifiant les Règlements de déclaration de compétence numéros 188, 188-1, 188-2, 188-3, 188-4 et 188-5 ».

6.2.8 PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 188-6 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS DE DÉCLARATION DE COMPÉTENCE NUMÉRO 188, 188-1, 188-2, 188-3, 188-4 ET 188-5 AFIN DE RETIRER LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES DE LA COMPÉTENCE DE COLLECTE ET TRANSPORT DE LA MATIÈRE ORGANIQUE : DÉPÔT

Madame Julie Cassab, directrice du greffe et des communications, procède au dépôt du document.

6.2.9 RÉOLUTION DE LA MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU - DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE QUÉBEC – CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR L'ÉLABORATION DE PLAN CLIMAT POUR LES MRC DU QUÉBEC : APPUI

CONSIDÉRANT l'évolution rapide de changements climatiques à l'échelle planétaire;

CONSIDÉRANT l'impact des changements climatiques sur les organismes municipaux et la nécessité d'établir un Plan d'adaptation aux changements climatiques dans le but de prévoir et réagir aux événements météorologiques extrêmes;



CONSIDÉRANT QUE des actions concrètes peuvent et doivent être prises par le palier municipal pour connaître les sources d'émissions de gaz à effet de serre (GES) sur son territoire ainsi que les actions possibles pour limiter ces émissions;

CONSIDÉRANT QU'un outil de planification tel un Plan climat permet de planifier à long terme les actions à entreprendre par un palier de gouvernement dans le but de limiter les impacts négatifs des changements climatiques et de réduire les émissions de GES;

CONSIDÉRANT QUE l'élaboration d'un Plan climat nécessite un apport financier considérable de la part des instances municipales et qu'actuellement, aucun fond n'est prévu de la part du gouvernement provincial pour l'élaboration de Plan climat par les MRC;

CONSIDÉRANT la nécessité et l'utilité d'un tel Plan pour l'atteinte des objectifs québécois de réduction des gaz à effet de serre et l'atteinte de la carboneutralité;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par madame Mylène Labre, appuyé par madame Geneviève Lachance et résolu :

d'appuyer la résolution 2022-R-AG376 de la MRC Vallée-de-la-Gatineau;

de demander au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, de prévoir rapidement une contribution financière à l'élaboration de plan d'adaptation aux changements climatiques ou de Plan climat;

de transmettre la présente résolution à la députée de Soulanges, madame Marilynne Picard, à la députée de Vaudreuil, madame Marie-Claude Nichols et aux MRC du Québec pour appui.

POUR CES MOTIFS,

22-10-26-07 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Mylène Labre**
APPUYÉ PAR : madame **Geneviève Lachance** et résolu

Proposition adoptée.

6.3 BÂTIMENTS

Aucun sujet traité.

7. COMMUNICATION

Aucun sujet traité.

8. RESSOURCES HUMAINES

Aucun sujet traité.

9. SÉCURITÉ

9.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

9.2 SÉCURITÉ INCENDIE

9.2.1 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE (SCRSI) - RAPPORT ANNUEL 2021 MRC : ADOPTION



CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en date du 1^{er} juin 2010 et l'entrée en vigueur du schéma révisé en date du 7 mars 2022;

CONSIDÉRANT l'obligation de remettre un rapport annuel d'activités au ministre de la Sécurité publique conformément à l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT QUE les autorités locales ont lu et adopté, par résolution, le rapport du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel d'activités et la résolution de la Ville de Vaudreuil-Dorion couvrent aussi les activités des municipalités de Vaudreuil-sur-le-Lac, de Pointe-des-Cascades et de L'Île-Cadieus;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel et la résolution de la Ville de Rigaud couvrent aussi les activités des municipalités de Pointe-Fortune et de Très-Saint-Rédempteur;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de sécurité incendie et civile lors de leur réunion du 18 août 2022, ont appuyé le dépôt du rapport annuel 2021 pour adoption au conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

POUR CES MOTIFS,

22-10-26-08 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Comeau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

d'adopter le rapport annuel 2021 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

de transmettre le rapport annuel 2021 au ministre de la Sécurité publique.

Proposition adoptée.

9.3 SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

10. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

11. ENVIRONNEMENT

11.1 COURS D'EAU

11.1.1 NÉGOCIATION ET SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE COLLABORATION AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) POUR LA RÉALISATION PAR LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES DE TRAVAUX DE RETRAIT DES OBSTRUCTIONS AUX PONTS À ARCHES DE LA RIVIÈRE DELISLE : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la MRC intervient pour retirer les obstructions sur les cours d'eau dès qu'elle est informée par les municipalités locales de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes et des biens, tel que prévu à l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QUE des embâcles de glace, d'arbres et/ou de branches peuvent survenir chaque année durant la débâcle printanière sur la rivière Delisle au pont à arches sur la route 338 et sur les lots 2 048 861, 2 048 860 et 2 048 859 dans la ville de Coteau-du-Lac, aux ponts du chemin de la rivière Delisle et au pont du chemin du Fleuve, représentant des structures sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (MTQ);



CONSIDÉRANT QUE l'infrastructure particulière du pont du MTQ à la route 338 sur la rivière Delisle, par son architecture en arches, cause des embâcles de branches et de glace, nuisant à la libre circulation de la crue printanière et pouvant conséquemment porter atteinte à la sécurité des personnes et des biens en situation d'inondation;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ a historiquement et jusqu'en 2021, assumé ses responsabilités lors des crues printanières en réalisant les travaux de retrait des arbres et des débris au pont à arches à Coteau-du-Lac, lorsque la MRC le demandait;

CONSIDÉRANT QU'au printemps 2022, la MRC a effectué des travaux de bris de glace, de retrait, de disposition d'arbres et débris, via la résolution 22-03-30-20, au coût de 13 300,09 \$, taxes nettes, pour réduire les risques d'atteinte à la sécurité des personnes et des biens, tels les résidences et les routes;

CONSIDÉRANT QUE les interventions planifiées du MTQ ne peuvent être synchronisées en temps avec les besoins réels et ponctuels détectés par la MRC et qu'il ne peut sans une entente conclue au préalable, rembourser a posteriori les dépenses engagées par la MRC pour tous travaux exécutés par la MRC, jugés prioritaires afin de préserver la sécurité des personnes et des biens;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ informait la MRC, lors de la rencontre tenue avec le MTQ le 5 octobre 2022, de la possibilité de négocier et de signer une entente de collaboration pour les années à venir;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres de la table de l'eau, lors de la tenue d'une réunion le 6 octobre dernier, de signer une entente de collaboration avec le MTQ à l'égard des travaux de retrait des obstructions aux ponts de la rivière Delisle;

POUR CES MOTIFS,

22-10-26-09 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'autoriser le préfet ou préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la directrice du greffe et des communications à négocier et signer une entente de collaboration avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour la réalisation par la MRC de Vaudreuil-Soulanges de travaux de retrait des obstructions aux ponts à arches de la rivière Delisle.

Proposition adoptée.

11.1.2 RÉSOLUTION DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC - DEMANDE D'INTERVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) POUR UN PONCEAU AFFAISSÉ : DÉPÔT

Monsieur Pierre Séguin, préfet suppléant, procède au dépôt du document.

11.1.3 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC D'ACCÉLÉRER LES DÉMARCHES POUR RÉTABLIR L'ÉCOULEMENT DE L'EAU DANS LE CANAL DE SOULANGES AU PONCEAU AFFAISSÉ À LA TRAVERSE TEMPORAIRE AU NORD DU PONT MONSEIGNEUR-LANGLOIS À COTEAU-DU-LAC : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le 7 juin 2022 la ville de Coteau-du-Lac a informé le MTQ et la MRC qu'il y avait un problème d'écoulement de l'eau au niveau de la traverse temporaire au nord du pont Monseigneur-Langlois dans le canal de Soulanges;

CONSIDÉRANT les communications entre la MRC et le MTQ les 10, 13, 14 juin et les 6, 7, 15, 20, 21 juillet et 3 août 2022 concernant le suivi de la problématique;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ a informé la MRC le 10 juin 2022 que le ponceau de la traverse temporaire située au nord du pont Monseigneur-Langlois dans le canal de Soulanges et qui appartient au MTQ est affaissé;



CONSIDÉRANT QUE le mauvais fonctionnement de ce ponceau diminue la quantité d'eau provenant du fleuve Saint-Laurent et qui entre dans le canal de Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE le bas niveau de l'eau dans le canal nuit aux activités récréotouristiques dans les municipalités bordées par le canal;

CONSIDÉRANT QUE le bas niveau de l'eau dans le canal augmente les risques d'affaissement des berges;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ n'est pas en mesure de donner un échéancier pour la réalisation de travaux correctifs;

CONSIDÉRANT la résolution de Coteau-du-Lac 285-09-2022, demandant au MTQ de remplacer ou dégager en urgence le ponceau affaissé et obstrué afin d'améliorer l'écoulement de l'eau dans le canal de Soulanges;

POUR CES MOTIFS,

22-10-26-10 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau**
APPUYÉ PAR : madame **Mylène Labre** et résolu

de demander au ministère des Transports du Québec (MTQ) d'accélérer les démarches pour rétablir le libre écoulement de l'eau dans le canal de Soulanges à la traverse temporaire au nord du pont Monseigneur-Langlois et de tenir au courant la MRC de l'échéancier de réalisation des travaux;

qu'une copie de la résolution soit transmise au MTQ, à la députée de Vaudreuil, madame Marie-Claude Nichols, à la députée de Soulanges, madame Marilyne Picard, aux municipalités de Pointe-des-Cascades, Les Coteaux, Les Cèdres et la ville de Coteau-du-Lac pour suivi.

Proposition adoptée.

11.1.4 ANNULATION DE LA FACTURE 2022-000147 ENVOYÉE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) AU MONTANT DE 13 300,09 \$ ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU FORMULAIRE DE DEMANDE DE RÉCLAMATION : AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* qui stipule que la MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens;

CONSIDÉRANT QU'au printemps 2022, la MRC a effectué des travaux de bris de glace, de retrait et travaux de disposition des arbres et des débris, via la résolution 22-03-30-20, au coût taxes nettes de 13 300,09 \$, pour réduire les risques de dommage à la sécurité des personnes et des biens telle que les routes et les résidences;

CONSIDÉRANT la réponse de refus du MTQ transmise à la MRC le 19 juillet dernier, à l'effet que les interventions du MTQ au pont à arches se limitent à assurer la sécurité des usagers de la route et à préserver la structure et la chaussée en bon état;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ informait la MRC, lors de la rencontre tenue avec le MTQ le 5 octobre 2022, de la possibilité pour la MRC de remplir le formulaire de réclamation pour les travaux déjà réalisés en 2022 qui serait analysé par un bureau indépendant du MTQ;

CONSIDÉRANT les recommandations des membres de la table de l'eau lors de la tenue d'une réunion le 6 octobre dernier, de remplir le formulaire de réclamation pour les travaux réalisés;

POUR CES MOTIFS,

22-10-26-11 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **François Pleau**
APPUYÉ PAR : monsieur **François Bélanger** et résolu

d'annuler la facture 2022-00147 au montant de 13 300,09\$ et **d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la directrice du greffe et des communications à signer le formulaire de demande de remboursement du ministère des Transports du Québec.

Proposition adoptée.

11.1.5 OBSTRUCTION PAR BARRAGE DE CASTORS SUR LE RUISSEAU CHARETTE SUR LE LOT 4 024 814 À POINTE-FORTUNE : MANDAT AU TRAPPEUR NICOLAS TRAHAN POUR LE PIÉGEAGE DES CASTORS AU MONTANT MAXIMUM DE 1 000 \$, TAXES NON INCLUSES : ENTÉRINEMENT

CONSIDÉRANT l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales* qui stipule que la MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens;

CONSIDÉRANT QUE le barrage de castors situé sur le ruisseau Charette sur le lot 4 024 814, sur le territoire de la municipalité de Pointe-Fortune, est une obstruction à l'écoulement normal de ses eaux;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à des travaux de piégeage de castors avant de retirer les obstructions dans les cours d'eau sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges tel que prévu dans la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*;

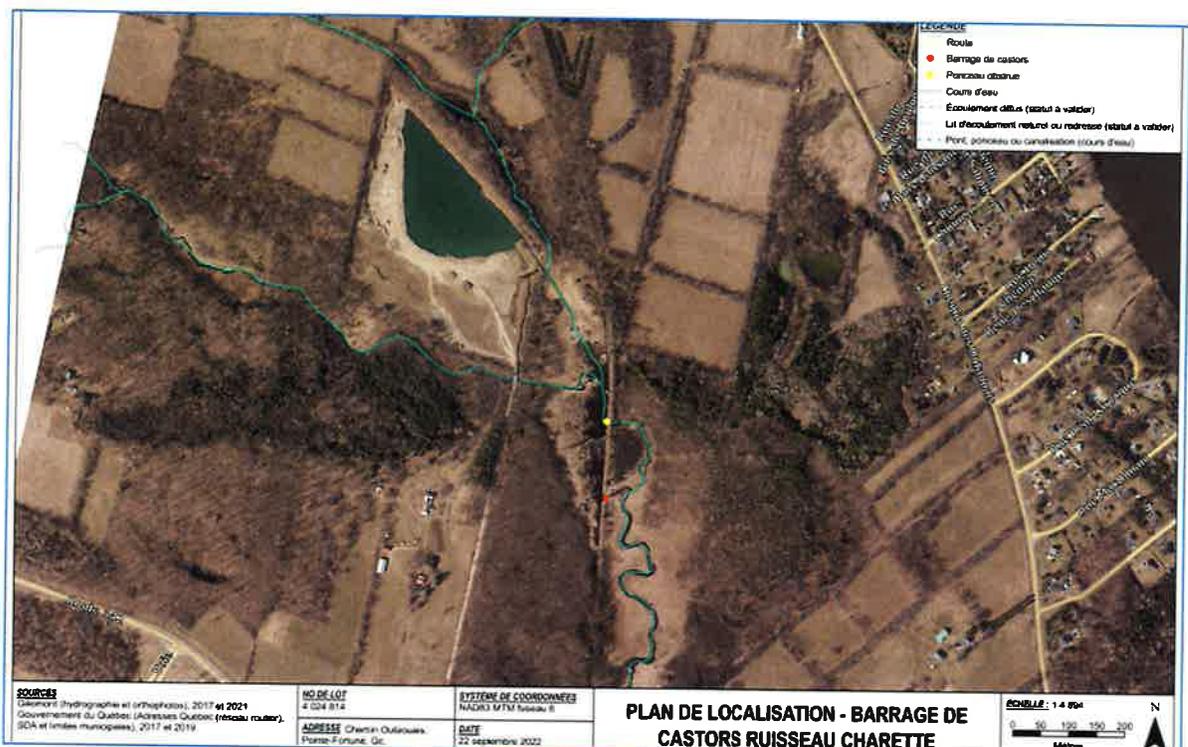
CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de retirer les obstructions dans les cours d'eau sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges tel que prévu dans la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 460 01 419;

POUR CES MOTIFS,

**22-10-26-12 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur François Bélanger
APPUYÉ PAR : monsieur Mario Tremblay et résolu**

d'entériner le mandat au trappeur Nicolas Trahan pour le piégeage de castors au montant maximum de 1 000 \$, taxes non incluses et **d'affecter** les sommes au bassin 20 (Pointe-Fortune (60,68 %) et Rigaud (39,32 %)).



Proposition adoptée.



11.1.6 PROJET INNEAUVATION, PHASE 2 DU PROJET DE LA RIVIÈRE QUINCHIEU : OCTROI D'UNE BANQUE DE 120 HEURES AU MONTANT DE 20 695,50 \$ TAXES INCLUSES À LA FIRME AU-DELÀ DES POSSIBLES INC. POUR LA GESTION DE LA PARTICIPATION CITOYENNE POUR NOVEMBRE 2022 À JUIN 2023 : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la signature de l'entente avec le programme Climat municipalités - Phase 2 volet 2 du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour le financement du projet InnEAUvation de 2021 à 2024 pour la phase 2 de la rivière Quinchien;

CONSIDÉRANT QUE l'expertise d'un sociologue est nécessaire pour conseiller les professionnels dans la démarche qui nécessite de nombreuses rencontres avec les municipalités, les citoyens et les organismes impliqués dans une démarche de concertation et de cocréation, tel que prévu à l'entente avec Climat municipalités – Phase 2;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres de la table de l'eau à la rencontre du 6 octobre 2022 afin de mandater un sociologue pour une banque de 120 heures pour la période de novembre à juin 2023 afin de conseiller les rencontres du projet pilote InnEAUvation : phase 2 de la rivière Quinchien;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 46 07 419 provenant du financement du programme Climat municipalités - Phase 2 volet 2 du MELCC;

POUR CES MOTIFS,

22-10-26-13 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : madame **Julie Lemieux** et résolu

de mandater la firme Au-delà des possibles pour une banque de 120 heures au montant maximum de 20 695,50 \$ taxes incluses pour leur expertise aux rencontres avec les parties prenantes du projet InnEAUvation pour la période de novembre 2022 à juin 2023 inclusivement, tel que décrit dans l'offre de services déposée le 29 septembre 2022.

Proposition adoptée.

11.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

11.2.1 COSIGNATURE DU CONTRAT GRÉ À GRÉ DE COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DE LA MATIÈRE ORGANIQUE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023 : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pointe-des-Cascades a conclu le 14 septembre 2022 le contrat joint avec GLF Environnemental Inc, pour la fourniture en 2023 d'un service de gestion des matières organiques sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le service fourni par cette entreprise comprend le traitement des matières organiques à ses installations;

CONSIDÉRANT QUE selon le Règlement 188, la compétence actuelle à l'égard de Pointe-des-Cascades dans ce domaine appartient à la MRC et qu'il y a lieu de participer à ce contrat pour le valider et régulariser la situation;

POUR CES MOTIFS,

22-10-26-14 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : madame **Geneviève Lachance** et résolu



d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la directrice du greffe et des communications à **signer** un addenda au contrat de la municipalité de Pointe-des-Cascades intervenu le 14 septembre 2022 entre cette dernière et la société GLF Environnemental Inc., et ce, uniquement pour le valider et régulariser la situation, excluant toute responsabilité civile, pécuniaire et légale de la MRC en lien avec ledit contrat.

Proposition adoptée.

11.2.2 PROLONGATION DU CONTRAT DE FOURNITURE DE CONTENEURS, DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES DES INDUSTRIES, COMMERCES ET INSTITUTIONS (ICI) ET DES MULTILOGEMENTS DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES AVEC ENVIRO CONNEXIONS POUR UN (1) AN, SOIT DU 1ER JUIN 2023 AU 31 MAI 2024, POUR UN MONTANT APPROXIMATIF DE 735 591 \$ AVANT TAXES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la résolution 19-11-27-37 octroyant à Enviro Connexions le contrat pour la fourniture de conteneurs, la levée et le transport des matières recyclables des industries, commerces et institutions (ICI) et des multilogements du 1^{er} juin 2020 au 31 mai 2023;

CONSIDÉRANT QUE la troisième année du contrat arrive à échéance et que la MRC bénéficie d'une première option de prolongation du contrat aux mêmes modalités et conditions, et ce, pour une période entre le 1^{er} juin 2023 et le 31 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est satisfaite des services offerts par l'entrepreneur actuel;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 452 10 446;

POUR CES MOTIFS,

22-10-26-15 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Ghyslain Maheu**
APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la directrice du greffe et des communications à **prolonger** le contrat de fourniture de conteneurs, la levée et le transport des matières recyclables des industries, commerces et institutions (ICI) et des multilogements de la MRC de Vaudreuil-Soulanges avec Enviro Connexions pour un (1) an soit du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024, aux mêmes modalités et conditions que le contrat initial, selon les prix soumis au bordereau de prix du contrat initial, pour un montant approximatif de 735 591 \$ avant taxes.

Proposition adoptée.

11.3 ÉCOCENTRES

11.3.1 OCTROI DE CONTRAT À GROUPE BAUVAL INC. POUR LA VALORISATION DES MATIÈRES GRANULAIRES DU RÉSEAU DES ÉCOCENTRES, DU 1ER JANVIER 2023 AU 31 DÉCEMBRE 2025, POUR UN MONTANT MAXIMAL DE 90 000 \$ TAXES INCLUSES EN FONCTION DU TONNAGE RÉEL REÇU : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et la mise en œuvre des mesures prévues au Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2016-2020 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la Communauté métropolitaine de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE les matières granulaires sont acceptées dans le Réseau des écocentres de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT les offres de services reçues pour la valorisation des matières granulaires et que l'offre de services de Groupe Bauval Inc. en date du 30 août 2022 est la plus basse conforme;



CONSIDÉRANT la recommandation de la Société de gestion des matières résiduelles de Vaudreuil-Soulanges (SGMR-VS) lors de la rencontre tenue le 21 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 454 04 446;

POUR CES MOTIFS,

22-10-26-16 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Comeau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Michel Bourdeau** et résolu

d'octroyer un contrat à Groupe Bauval inc. pour la valorisation des matières granulaires du réseau des écocentres, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025, pour un montant maximal de 90 000 \$ taxes incluses en fonction du tonnage réel reçu et **d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la directrice du greffe et des communications à **signer** le contrat.

Proposition adoptée.

11.3.2 OCTROI D'UN CONTRAT DE DEUX ANS À TRANSPORT J.R. CYR & FILS INC. POUR LE DÉNEIGEMENT DE L'ÉCOCENTRE À VAUDREUIL-DORION S'ÉCHELONNANT DU 15 NOVEMBRE 2022 AU 1ER AVRIL 2024 POUR UN MONTANT TOTAL DE 25 615 \$ AVANT TAXES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la MRC est propriétaire et responsable du site et des infrastructures de l'écocentre à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT la signification de Transport J.R. Cyr & Fils Inc. de mettre fin au contrat en date du 5 octobre 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Société de gestion des matières résiduelles de Vaudreuil-Soulanges (SGMR-VS) lors de la rencontre tenue le 21 septembre 2022;

CONSIDÉRANT les offres de services reçues pour le déneigement de l'écocentre à Vaudreuil-Dorion et que l'offre de services de Transport J.R. Cyr & Fils Inc. en date du 13 octobre 2022 est la plus basse;

CONSIDÉRANT QUE les montants sont disponibles au poste budgétaire 02 454 01 446;

POUR CES MOTIFS,

22-10-26-17 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Peter Zytynsky**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

de prendre acte de la fin du contrat qui était en vigueur, signifiée le 5 octobre 2022 par le contractant, et **d'octroyer** un contrat à Transport J.R. Cyr & Fils Inc. pour le déneigement de l'écocentre à Vaudreuil-Dorion s'échelonnant du 15 novembre 2022 au 1^{er} avril 2024, pour un montant total de 25 615 \$ avant taxes et **d'autoriser** le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la directrice du greffe et des communications à **signer** le contrat.

Proposition adoptée.

11.4 MESSAGE DE L'ORGANISME EAU SECOURS - EAU POTABLE : UNE RÉOLUTION POUR PLUS DE TRANSPARENCE SUR L'EAU : DÉPÔT

Monsieur Pierre Séguin, préfet suppléant, procède au dépôt du document.

12. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

12.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE



12.1.1 AVIS DE CONFORMITÉ

12.1.1.1 VILLE DE VAUDREUIL-DORION - RÈGLEMENT NUMÉRO 1743-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 1743 : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1743-04 de la Ville de Vaudreuil-Dorion a pour objet de modifier le Règlement relatif aux usages conditionnels numéro 1743 afin de permettre les services de garde d'enfants de la classe d'usage « Institutionnelle et administrative (P2) » du groupe « Communautaire » comme usage conditionnel dans toutes les zones situées à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 1743-04 de la Ville de Vaudreuil-Dorion indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

22-10-26-18 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : madame **Geneviève Lachance** et résolu

que le conseil **approuve** le Règlement numéro 1743-04 de la Ville de Vaudreuil-Dorion et qu'il soit réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

de délivrer le certificat de conformité du Règlement numéro 1743-04 de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

12.1.1.2 VILLE DE SAINT-LAZARE - RÈGLEMENT NUMÉRO 1134 AYANT POUR OBJET D'APPORTER DIVERSES MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1134 de la Ville de Saint-Lazare a pour objet d'apporter diverses modifications aux règlements d'urbanisme afin d'assurer la protection holistique des milieux naturels;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du Règlement numéro 1134 de la Ville de Saint-Lazare indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

22-10-26-19 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : madame **Geneviève Lachance** et résolu

que le conseil **approuve** le Règlement numéro 1134 de la Ville de Saint-Lazare et qu'il soit réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

de délivrer le certificat de conformité du Règlement numéro 1134 de la Ville de Saint-Lazare.

Proposition adoptée.

12.1.2 LETTRE DU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES – CONSULTATION SUR LA RÉVISION DU GUIDE DE DÉVELOPPEMENT DE LA VILLÉGIATURE ET LES LIGNES DIRECTRICES RELATIVES À L'ENCADREMENT DE LA VENTE DES TERRES : DÉPÔT

Monsieur Pierre Séguin, préfet suppléant, procède au dépôt du document.



12.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

Aucun sujet traité.

12.3 LETTRE DE REMERCIEMENT DE L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES POUR LA PARTICIPATION DE LA MRC À L'ACTIVITÉ DE RÉSEAUTAGE ET DE DÉCOUVERTE DU 7 SEPTEMBRE 2022 : DÉPÔT

Monsieur Pierre Séguin, préfet suppléant, procède au dépôt du document.

13. DÉVELOPPEMENT

13.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet traité.

13.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

13.2.1 ENTENTE D'ADHÉSION 2022-2026 AVEC CONCERTATION HORIZON AU MONTANT GLOBAL DE 105 000 \$: AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges est partie prenante de la concertation ouest-montérégienne en développement social Concertation Horizon depuis 2018 et est membre de son conseil d'administration;

CONSIDÉRANT les avantages importants de participer à cette concertation supra-régionale et que les actions de l'organisme sont en phase avec la Politique de développement social durable de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE Concertation Horizon contribue au renforcement des capacités des organismes en agissant comme un levier de financement pour des projets en développement social de la Montérégie-Ouest;

CONSIDÉRANT la proposition d'entente de soutien financier à la mission globale de Concertation Horizon visant à soutenir la démarche et les activités de concertation régionale pour la mise en oeuvre des priorités régionales de développement social par l'entremise de Concertation Horizon pour une durée de 5 ans;

CONSIDÉRANT QU'en contrepartie, Concertation Horizon s'engage, par le biais de l'entente sectorielle, à soutenir, pour l'ensemble des MRC de la Montérégie :

- la réalisation d'activités visant le développement des savoirs des acteurs clés;
- le renforcement de la capacité d'agir des territoires et la circulation de l'information pertinente pour les partenaires;
- l'émergence et la réalisation de projets collectifs ainsi que la promotion du développement social;
- le transfert des connaissances et la valorisation des pratiques gagnantes.

CONSIDÉRANT QUE les investissements des MRC à Concertation Horizon serviront de levier auprès de la Fondation Lucie et André Chagnon et que d'importantes subventions sont attendues dans les prochaines semaines suite à la signature des ententes avec les MRC;

CONSIDÉRANT QUE les fonds sont disponibles au poste budgétaire 02 110 00 999;

POUR CES MOTIFS,

22-10-26-20 IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu



d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général, le directeur général adjoint ou la directrice du greffe et des communications à **signer** l'entente de membership avec Concertation Horizon et **d'accorder** un soutien financier de 105 000 \$ à l'organisme pour la durée de l'entente selon le calendrier de versement suivant :

2022 : 10 000 \$
2023 : 20 000 \$
2024 : 25 000 \$
2025 : 25 000 \$
2026 : 25 000 \$

Proposition adoptée.

13.2.2 PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF (PADTC) 2023 : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la disponibilité d'une aide financière gouvernementale triennale destinée aux MRC pour soutenir l'organisation et l'exploitation du transport collectif régional dans le cadre du volet 2 du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) du ministère des Transports du Québec (MTQ);

CONSIDÉRANT l'exploitation prévue de 2022 à 2024 du service de taxibus Soulanges desservant les municipalités de Coteau-du-Lac, Les Coteaux et Saint-Zotique par la Société de transport de Salaberry-de-Valleyfield (STSV);

CONSIDÉRANT QUE le service prévoit générer 8 110 déplacements en 2022, 15 000 déplacements en 2023 et 18 960 déplacements en 2024 et que le PADTC prévoit une aide financière d'un maximum d'un maximum de 75 % des dépenses admissibles;

CONSIDÉRANT le budget d'exploitation de taxibus Soulanges de 2022 à 2024, soit :

Revenus	Dépenses
2022	
Contribution des municipalités desservies : 7 640 \$	Exploitation du service : 160 450 \$
Contribution des usagers : 35 000 \$	Frais administratifs : 38 315 \$
Aide financière du MTQ : 127 925 \$	
Total : 170 565 \$	Total : 170 565 \$
2023	
Contribution des municipalités desservies : 15 065 \$	Exploitation du service : 280 000 \$
Contribution des usagers : 71 810 \$	Frais administratifs : 67 500 \$
Aide financière du MTQ : 260 625 \$	
Total : 347 500 \$	Total : 347 500 \$
2024	
Contribution des municipalités desservies : 16 475 \$	Exploitation du service : 353 950 \$
Contribution des usagers : 93 350 \$	Frais administratifs : 85 350 \$
Aide financière du MTQ : 329 475 \$	
Total : 439 300 \$	Total : 439 300 \$

CONSIDÉRANT que le budget d'exploitation proposé respecte les conditions de financement du PADTC qui finance un maximum de 75 % des dépenses admissibles;

CONSIDÉRANT qu'un plan de développement du transport collectif détaillant le service de taxibus Soulanges sera déposé avec la demande de financement au MTQ;

POUR CES MOTIFS,



22-10-26-21 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Sylvain Brazeau**
APPUYÉ PAR : monsieur **Shawn Campbell** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à **déposer** une demande de financement dans le cadre du volet 2 du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) 2022-2025 du ministère des Transports du Québec (MTQ) afin de financer l'organisation et l'exploitation du service de taxibus Soulanges, tel que détaillé dans son plan de développement du transport collectif et signer les documents requis à la demande.

Proposition adoptée.

14. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

Aucun sujet traité.

15. TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA COURONNE SUD

Monsieur Pierre Séguin, préfet suppléant, fait un retour sur le contenu d'un bulletin d'information envoyé par la Table à ses membres, faisant état des enjeux concernant la Politique de financement de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM). Monsieur Séguin mentionne qu'il est pratiquement impossible de comprendre le calcul des coûts facturés aux municipalités pour le transport en commun. Il invite les membres du conseil à prendre connaissance de la documentation.

Madame Geneviève Lachance, mairesse de Saint-Lazare, mentionne que ce même bulletin d'information fait état de la nomination de madame Chloé Hutchison, mairesse de la ville d'Hudson, au sein de la commission spéciale concernant la révision du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD).

16. TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE

Aucun sujet traité.

17. CULTURE

Aucun sujet traité.

18. AFFAIRES NOUVELLES

Monsieur Jean-Yves Poirier, maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, rappelle la tenue de l'événement de célébration des 10 ans du Corridor vert de Vaudreuil-Soulanges qui aura lieu le vendredi 28 octobre 2022 dès 17 h à la salle communautaire de Sainte-Marthe.

Monsieur Poirier rappelle également la tenue de l'événement de levée de fonds du 4 novembre prochain, à la cabane Marc Besner, au profit du Centre sportif Soulanges.

Monsieur Michel Bourdeau, maire de la municipalité Terrasse-Vaudreuil, remercie les élus présents à l'événement de célébration du 350^e de l'île Perrot.

Madame Danie Deschênes, mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, réitère l'urgence pour le ministère des Transports du Québec d'informer les municipalités ainsi que la Sûreté du Québec des fermetures de routes pouvant avoir un impact sur la circulation dans la région.

19. RAPPORT DES ÉLUS

Aucun sujet traité.



20. **PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS**

Aucune question de la part des citoyens.

21. **CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

22-10-26-22 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : madame **Marie-Claude Frigault** et résolu

que la séance soit levée à 20 h 35.

Proposition adoptée.

PIERRE SÉGUIN
Préfet suppléant

SIMON BELLEMARE
Directeur général adjoint
et greffier-trésorier adjoint